

STATUTS CC des 2 Vallées Vertes

Au 1^{er} janvier 2019

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme*, document d'urbanisme* en tenant lien et carte communale*

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

**La majorité qualifiée de la CC2VV s'est prononcée contre le transfert de compétence PLU (cette compétence est donc non exercée à ce jour).*

Intérêt communautaire

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

Réalisation et entretien de voie verte à vocation touristique présentant a minima un intérêt départemental (itinéraire piétonnier et/ou cyclable devant relier a minima 2 départements).

2 ° Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Actions d'animation pour la revitalisation et la redynamisation commerciale, artisanale et industrielle du territoire et des bourgs-centres. Opération collective de redynamisation et revitalisation du commerce, menée sur un groupe de communes.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la communauté de communes exerce de plein droit les compétences optionnelles suivantes :

6°. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

7°. Politique du logement et du cadre de vie

8°. Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

2

Intérêt communautaire

6° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Programme visant à l'amélioration de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur d'espaces naturels sensibles (ENS).

Relève d'ores et déjà de cette appréciation la gestion et l'entretien du site ENS des Roches de Nans et de tout autre site ENS que pourrait comporter le territoire.

7°. Politique du logement et du cadre de vie

- Réalisation d'actions et opérations d'animations collectives d'amélioration de l'habitat type OPAH et soutien aux actions d'animation pour l'amélioration et la maîtrise de l'énergie pour l'habitat: action d'information et de coordination des moyens
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Soutien à l'action sociale menée par les MSAP sur le territoire de la CC

8°. Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et gestion des gymnases du territoire, présentant un caractère intercommunal avéré, dans la limite d'1 équipement par commune.

Relèvent de cette appréciation le gymnase :

- * de Pays de Clerval
- * de Rougemont
- * de l'Isle-sur-le-Doubs (ESID)
- * d'Arcey

La communauté de communes est autorisée à conventionner avec le Conseil départemental du Doubs.

- Création, entretien et promotion des chemins ou sentiers pour la pratique d'activité de randonnées :
 - * classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Doubs
 - * valorisant et interprétant un site éolien.

La Communauté de Communes est autorisée à conventionner avec des associations pour l'entretien des sentiers.



9° / Actions en faveur du développement des réseaux de télécommunications à haut débit et à très haut débit (THD)

Adhésion au SMIX Très haut Débit

- Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ;
- Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ;
- Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ;
- Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ;
- Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ;
- Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus.

3

10° / Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Contrôle des installations (vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des systèmes neufs et réhabilités)
- Contrôle diagnostic des systèmes existants
- Vérification périodiques des systèmes existants

11° / Développement des Energies Renouvelables

- Etude et développement de parc éolien

12° / Petite enfance, enfance, jeunesse

- Gestion et organisation des CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) du territoire de la CC2VV pour les enfants de 3 à 12 ans
- Actions d'animation en direction de la jeunesse (public adolescent)
- Relais Petite Enfance (RPE)

13° / Organisation et gestion du Transport à la demande

- La CC est autorisée à exercer par voie de délégation de la Région. La CC peut aussi déléguer cette compétence au PETR du Doubs Central ou toute autre collectivité s'y substituant.

14° / Soutien aux associations et autres organismes

- Soutien aux actions et projets des associations et autres organismes, en cohérence avec le règlement d'aides de la CC2VV

15° / Distribution publique d'électricité.

La CC est autorisée à adhérer au SYDED

16° / Projets de services à la population

- Etude, construction et gestion de maison de santé pluridisciplinaire, permettant la sauvegarde et la diversification des services de soins de proximité. Relève d'ores et déjà de cette appréciation la maison médicale et sociale de Rougemont.



NOUVELLES COMPETENCES (soumises à l'approbation des communes)

17° / Projets de développement économique, touristique et de services

• Etudes liées au développement économique, touristique et de services du territoire intercommunal, qui de par

- leur caractère innovant
- l'origine géographique des utilisateurs potentiels
- leur intérêt intercommunal avéré

permettront la création de nouveaux équipements et services sur le territoire intercommunal

• Création, gestion et entretien de locaux d'activités commerciales et artisanales de type « hôtel d'entreprises ».

• Etudes pour la création et la gestion des haltes nautiques de Pays de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs

• Création, gestion et entretien d'établissements d'hébergement tel que l'hôtel de la marine de l'Isle-sur-le-Doubs

• Gestion et entretien de site patrimonial remarquable tels que la Forge de Montagney et la motte castrale de Rang.

4

18° / Animations culturelles

• Création et gestion d'une saison culturelle intercommunale. S'entend par saison culturelle intercommunale un programme d'événements culturels:

- à destination de la population locale, et notamment de la jeunesse
- ayant lieu sur différentes communes du territoire

